

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE)

Aux personnes intéressées par le projet de résolution concernant la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, déposée par la compagnie 9428-5756 Québec inc. (Condo Omega/Noah Spa) pour les lots 2 485 164 et 2 485 165 du cadastre du Québec.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

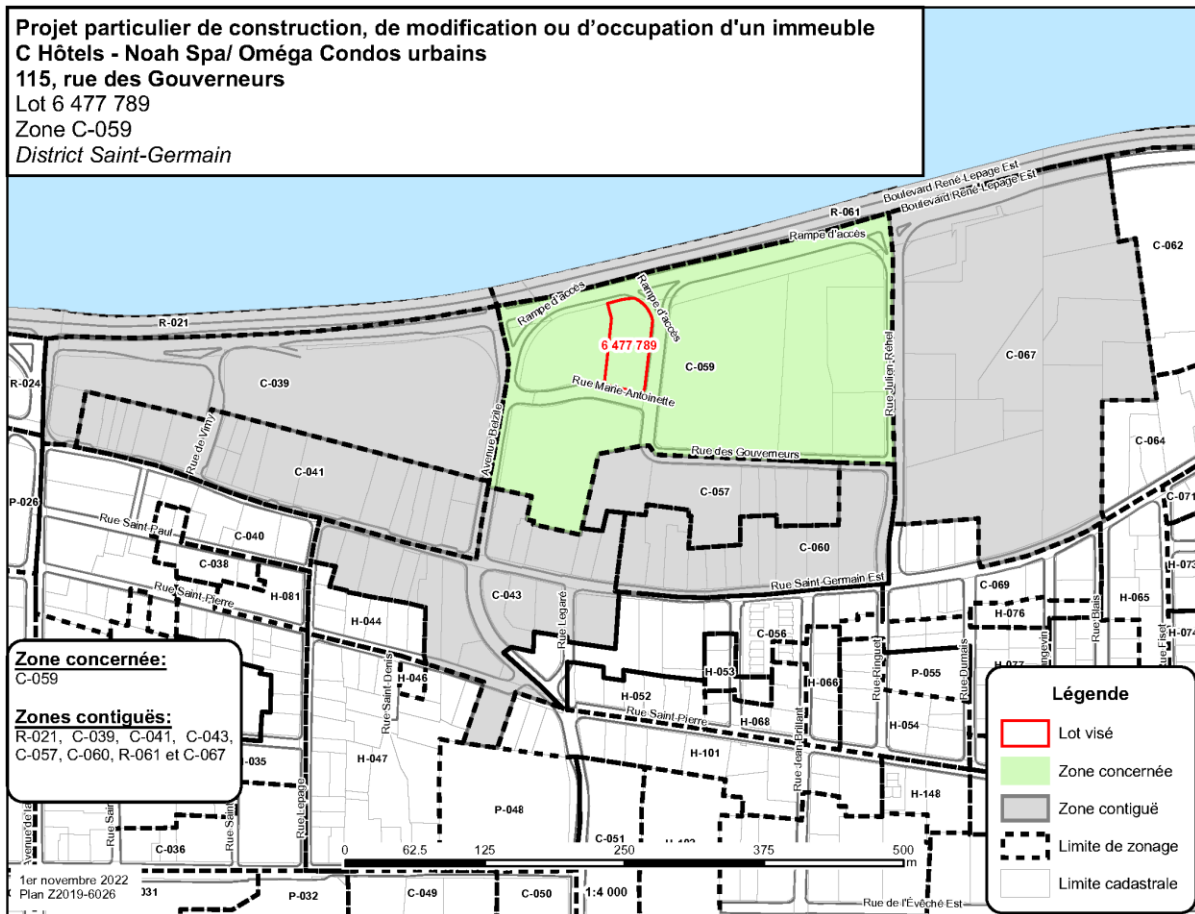
1. Lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un projet de résolution portant sur un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), soumis par 9428-5756 Québec inc. (Condo Omega/Noah Spa) sur les lots 2 485 164 et 2 485 165 du cadastre du Québec, sis au 115, rue des Gouverneurs.
2. Ce PPCMOI a pour objet de modifier le PPCMOI autorisé par le conseil municipal le 18 juillet 2019. Le PPCMOI de 2019 avait été adopté afin de permettre la démolition d'une résidence sur le terrain et la construction d'un bâtiment de 6 étages à usage mixtes : spa et centre de santé et immeuble résidentiel comprenant 15 logements. Les deux volets de la modification prévue au PPCMOI sont l'aménagement de murs de soutènement en blocs rocheux non taillés et l'installation de conteneur hors-sol au lieu de conteneurs semi-enfouis.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 5 décembre 2022**, à compter de **20 h**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de résolution et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Le projet de résolution ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.
5. La zone concernée par le projet de résolution et les zones contiguës sont illustrées au croquis ci-joint. Ce croquis peut être consulté sur le site Web de la Ville de Rimouski à : rimouski.ca/avispublics ou selon les modalités spécifiées au point 6.
6. Le projet de résolution faisant l'objet du présent avis et le croquis peuvent être consultés au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski, du lundi au vendredi durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

FAIT À RIMOUSKI, CE 16^E JOUR DE NOVEMBRE 2022



Le greffier,
Julien Rochefort-Girard, avocat

CROQUIS



* La version électronique du croquis peut être consultée sur le site Web de la Ville à l'adresse : www.rimouski.ca/avispublics